

Poste

Montréal le 22 février 2016

**Objet : Demande d'accès concernant le lot 2 159 474, travaux dans la littorale et la
plaine inondable,**

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande verbale, reçue le 19 février dernier, concernant le lieu mentionné en objet.

Vous trouverez en annexe les documents demandés. Il s'agit de :

1. Certificat d'autorisation du 3 septembre 2015, 2 pages

Après vérification, nous vous informons que votre demande relève davantage de la compétence de la ville de Montréal. En vertu de l'article 48 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous référons au responsable de l'application de cette loi au sein de cet organisme/:

Me Alain Roy, Secrétaire d'arrondissement
7380, boul. Maurice-Duplessis #102, Montréal (QC) H1E 1M4
Tél. : 514 868-4349 Téléc. : 514 868-4312 accinfoRDP-PAT@ville.montreal.qc.ca

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

:

Isabelle Falardeau
Répondante régionale de l'accès
aux documents

p. j.

Montréal, le 3 septembre 2015

CERTIFICAT D'AUTORISATION
Loi sur la qualité de l'environnement
(RLRQ, chapitre Q-2, article 22)

Ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6

N/Réf. : 7430-06-01-20417-00
401287857

**Objet : Réaménagement du secteur des marais au parc-nature de la
Pointe-aux-Prairies**

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation du 31 juillet 2015, reçue le 3 août 2015 et complétée le 1^{er} septembre 2015, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), le titulaire mentionné ci-dessus à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Les travaux suivants auront lieu en partie dans le littoral et la plaine inondable de la Rivière-des-Prairies et dans des marais :

- Refaire des surfaces de sentiers existants et végétaliser chaque côté des sentiers ;
- Réaliser des travaux de lutte contre le nerprun cathartique incluant le retrait des individus et des travaux de plantations d'espèces indigènes ;
- Démolir le barrage en bois et reconstruire un ouvrage de contrôle des eaux (barrage numéro X2136516) incluant des travaux de végétalisation ;
- Démolir un belvédère et aménager un nouveau belvédère d'observation incluant deux murs de gabions et des travaux de végétalisation ;
- Démolir des passerelles et aménager une nouvelle passerelle incluant des travaux de végétalisation ;
- Aménager un chemin de service et des sentiers ;

- Réaliser des travaux de plantations pour fermer une section de sentier.

Les travaux auront lieu sur le lot 2 159 474 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, de la Ville de Montréal.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

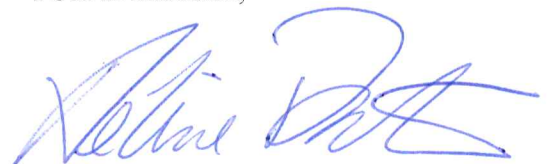
- Formulaire de demande de certificat d'autorisation transmis au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, daté du 31 juillet 2015 et signé par monsieur Jacques Beaulieu, chef de section, Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, Ville de Montréal, sept pages, annexes et documents;
- Lettres adressées au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, signées par monsieur Jacques Beaulieu et datées des 14 août 2015 (une pièce jointe) et 1^{er} septembre 2015.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,



HP/IB/gg

Hélène Proteau
Directrice régionale de l'analyse et de
l'expertise de Montréal, de Laval, de
Lanaudière et des Laurentides

AN

REC

APP